

# JE DEPOSE MA MARQUE UE

By Elokia avocats

*Auprès de qui ? L'office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)*



## ÉTAPE 01



### La demande d'enregistrement de marque

- Je fais ma demande en ligne via un formulaire sur le site : "www.euipo.europa.eu"
- J'identifie le propriétaire de la marque
- J'indique le signe choisi à titre de marque : mot, slogan, chiffre, un logo, dessin, son ou combinaison d'image et de son.

- Je détermine les produits et/ou services pour lesquels je souhaite utiliser ma marque (par ex. les vêtements)
- Je vise la classe à laquelle appartiennent ces produits et/ou services en m'aidant de la classification de Nice (par ex. les vêtements appartiennent à la classe 25)

Je m'applique car après mon dépôt, je ne pourrai ni modifier le signe choisi à titre de marque, ni ajouter des produits et services.

.....

## ÉTAPE 02

### Le coût à prévoir

Les taxes à payer auprès de l'EUIPO

- **850 €** si je vise une classe lors de mon dépôt
- **50 €** pour la seconde classe visée lors mon dépôt
- **150 €** par classe supplémentaire

L'EUIPO vous adresse un AR de votre demande avec la date et le n° de dépôt de marque

.....



4 semaines après...

## ÉTAPE 03

### La publication du dépôt de marque

L'EU IPO publie le dépôt au Bulletin des marques de l'Union Européenne. Votre marque est visible des tiers.



## ÉTAPE 04

### Actions des tiers

Les tiers ont **trois mois** à compter de la publication de la demande de marque pour formuler :

- des **observations** sur la validité de ma marque ;
- une **opposition** en revendiquant des droits antérieurs

Les parties échangent leurs argumentaires dans un délai fixé par l'EU IPO. Ce dernier rend ensuite sa décision.

Si l'EU IPO fait droit aux demandes de tiers, ma marque peut être partiellement ou totalement rejetée.

J'ai la possibilité de former un recours devant la Chambre de recours dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision.



### L'enregistrement de la marque

L'EU IPO procède à l'**enregistrement** de ma marque et à sa **publication** au Bulletin des marques de l'Union Européenne.

Ma marque est protégée pour une période de **10 ans**, renouvelable indéfiniment à compter de la date de dépôt sur le territoire de l'UE.

Je pense à conserver mon certificat d'enregistrement !

### Examen par l'EU IPO

L'EU IPO peut me faire part de ses objections de **fond** et de **forme**.

- l'examen sur le **fond** porte sur la validité de la marque (ex. déceptivité, la distinctivité de la marque)

L'EU IPO me laisse un délai pour formuler mes observations. Il rend ensuite une décision qui peut rejeter partiellement ou totalement ma demande de marque

- l'examen sur la **forme** porte sur des irrégularités relatives au formulaire (ex. libellé imprécis ou mal classé )

Je peux régulariser la situation.

Dans le cas contraire, ma demande de dépôt peut être totalement ou partiellement rejetée.

## ÉTAPE 05